



BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES

Honoraires TTC (TVA au taux de 20%), calculés sur le montant hors honoraires.
Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.
Les honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente,
le suivi du dossier jusqu'à la réitération par acte authentique.

De 0 € à 10 000 €, honoraires forfaitaires de 1 000 €

Montant hors honoraires	Honoraires TTC	Pourcentage
De 10 001 à 60 000€	Maxi : 6 000 €	10%
De 60 001 à 90 000 €	Maxi : 7 200 €	8%
De 90 001 à 120 000€	Maxi : 8 400 €	7%
De 120 001 à 140 000 €	Maxi : 9 100 €	6,50%
De 140 001 à 280 000 €	Maxi : 16 800€	6%
De 280 001 à 350 000 €	Maxi : 19 250€	5,50%
De 350 001 à 450 000 €	Maxi : 22 500 €	5%

Au delà de 450 001 € : 4 %

**AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA
CONCLUSION D'UN CONTRAT**

Barème applicable à compter du 18/02/2017 et du mandat n°4827

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables
sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

ORPI Saintonge Immo

18 place du Général de Gaulle - 17600 SAUJON - Tél. 05 46 02 48 48 - saintongeimmo@orpi.com

N° ORIAS : 10057911EURL au capital de 7622.45 € - RCS Saintes B 410 354 583 – SIRET n°B 410 354 583 000 16 – Code APE 6831Z - Carte
Professionnelle Transactions Immobilières et gestion CPI 1701 2015 000 000 107 – Délivrée par la CCI de Rochefort - Garantie financière ALLIANZ-
VERSPIEREN T120.000, 00 € / G110 000,00 € - 8, avenue du stade de France – 93218 La Plaine St Denis Cedex
www.orpi.com

Honoraires Gestion Locative - Applicables au 03/03/2016 (TTC*)

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

Locaux d'habitation ou mixtes : **5,95 % TTC*** du montant quittancé.

Immeubles entiers sur demande et devis.

Garantie loyers impayés et détériorations immobilières **2,50 % TTC***
(en sus des honoraires de gestion)

Frais administratifs **2,93 € TTC*** par mois et par lot.

Aide à la déclaration fiscale **4,50 € TTC*** par mois et par lot.

PRESTATIONS PRINCIPALES DE LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6/07/1989, art 5

	Surf ≤ 35 m ²		36 m ² ≤ S ≤ 60 m ²		61 m ² ≤ S ≤ 100 m ²		Surf ≥ 101 m ²	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et négociation	90 €	Néant	90 €	Néant	90 €	Néant	90 €	Néant
Visites, constitution du dossier locataire et rédaction de bail	8 €/m ²	8 €/m ²	5 €/m ²	5 €/m ²	4 €/m ²	4 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²
Etat des lieux	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²

VACATION HORAIRE

Suivi des dossiers contentieux locataires (sauf si GLI), gestion de travaux et gestion de sinistres :

57,60 € TTC*/ heure (soit 48 € HT/heure).

*TVA au taux en vigueur de 20% incluse.

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et reste inférieur ou égal au plafond fixé par voie réglementaire.

ORPI Saintonge Immo

18 place du Général de Gaulle - 17600 SAUJON - Tél. 05 46 02 48 48 - saintongeimmo@orpi.com

N° ORIAS : 10057911EURL au capital de 7622.45 € - RCS Saintes B 410 354 583 - SIRET n°B 410 354 583 000 16 - Code APE 6831Z - Carte Professionnelle Transactions Immobilières et gestion CPI 1701 2015 000 000 107 - Délivrée par la CCI de Rochefort - Garantie financière ALLIANZ-VERSPIEREN T120.000, 00 € / G110 000,00 € - 8, avenue du stade de France - 93218 La Plaine St Denis Cedex

www.orpi.com